

# La scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France

# **Données statistiques**

# Scolarisation EANA Académie Aix-Marseille

## Données enquête nationale 2015/2016

|              | Ecole       | Collège     | Lycée      | Total       | Evolution     |
|--------------|-------------|-------------|------------|-------------|---------------|
| <b>04</b>    | 100         | 27          | 11         | 138         | +74.68%       |
| <b>05</b>    | 42          | 17          | 11         | 70          | +89.18%       |
| <b>13</b>    | 1637        | 894         | 241        | 2772        | +37.77%       |
| <b>84</b>    | 445         | 371         | 93         | 909         | +25.37%       |
| <b>Total</b> | <b>2224</b> | <b>1309</b> | <b>356</b> | <b>3889</b> | <b>+36.31</b> |

# EANA ? De qui parle-t-on ?

Définitions du bulletin académique

Il maîtrise une ou plusieurs autres langues que le français  
langue de scolarisation

Il s'agit d'un élève, entré sur le territoire français depuis moins  
de douze mois.

Il peut avoir des compétences en langue française, être de  
nationalité française.

# EFIV ? De qui parle-t-on ?

Il est issu de famille itinérante ou sédentarisée depuis peu ayant un mode de relation discontinu à l'école.

Il peut être francophone, de nationalité française, allophone ou étranger.

## Et les NSA ?

Il s'agit des élèves non (ou peu) scolarisés antérieurement.

Ils peuvent passer deux ans en structure UPE2A.

Il existe une seule classe spécialisée à Marseille, les autres élèves NSA sont répartis dans les UPE2A des écoles ou collèges.

*Les élèves de nationalité étrangère:*  
**situation administrative ?**

**« L'école est un droit  
pour tous les enfants résidant  
sur le territoire national  
quels que soient leur nationalité,  
leur statut migratoire  
ou leur parcours antérieur [...] »**

*(BO n°37 - 11 octobre 2012)*

# Les structures spécifiques

- Scolarisation obligatoire pour TOUS les enfants entre 6 et 16 ans
- 1<sup>er</sup> degré
  - École maternelle → de 3 à 6 ans (pas de structure)
  - École élémentaire → de 6 à 11 ans UPE2A (anciennement CLIN)
- 2<sup>nd</sup> degré
  - Collège → de 11 à 16 ans UPE2A (anciennement CLA ou DAI)
  - Lycée → 15 ans et plus UPE2A /MODAC/APA (Dispositifs associatifs: + de 16 ans...)



# Les UPE2A dans l'Académie *Aix-Marseille*

2015/16

| Département →                                    | 04 | 05 | 13  | 84 | Académie |
|--|----|----|-----|----|----------|
| Écoles<br>(UPE2A)                                | 3  | 3  | 55  | 18 | 79       |
| Collèges<br>(UPE2A)                              | 2  | 1  | 36  | 13 | 53       |
| Dispositifs associatifs<br>(accueil + de 16 ans) | 0  | 0  | 5   | 0  | 5        |
| Lycées<br>(UPE2A, APA,<br>Modac)                 | 1  | 1  | 12  | 1  | 15       |
| TOTAL →  | 6  | 5  | 108 | 32 | 152      |

# A l'école maternelle et élémentaire...

## (enfant de moins de 12 ans)

Inscription auprès de la mairie (documents à fournir : les mêmes que pour tous les autres élèves) qui affecte dans l'école de secteur.

En maternelle : pas de dispositif particulier, inscription dans la classe d'âge. Les élèves NSA âgés de 6 ans peuvent être inscrits, après accord de l'inspecteur, en grande section.

En élémentaire : un retard de 2 ans est toléré par rapport à la classe d'âge, après évaluation des compétences. S'il existe une UPEAA, une double inscription classe ordinaire/upeaa d'une durée d'une année est possible (jusqu'à 2 ans pour les NSA).

# Les démarches pour inscrire un élève en UPE2A collège

- Officiellement : aller à l'IA (famille + jeune), demander une inscription élève allophone. L'élève doit affecté au plus proche de son domicile (en fonction des places vacantes). Un collège doit contacter la famille pour donner rdv pour une évaluation
- Liste des structures :  
[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_156537/fr/liste-des-unites-pedagogiques](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_156537/fr/liste-des-unites-pedagogiques)
- Officieusement suite au constat de dysfonctionnements : si pas de nouvelles au bout de quelques temps, il faut alerter le CASNAV.  
[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_143665/fr/l-equipe-du-casnav-d-aix-marseille](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_143665/fr/l-equipe-du-casnav-d-aix-marseille)
- Ne pas hésiter à faire fonctionner les réseaux dont celui des profs d'upe2a en collège/lycée: upe2a@rezo.net

## Les démarches pour inscrire un élève en UPE2A collège

**Les papiers à fournir :**

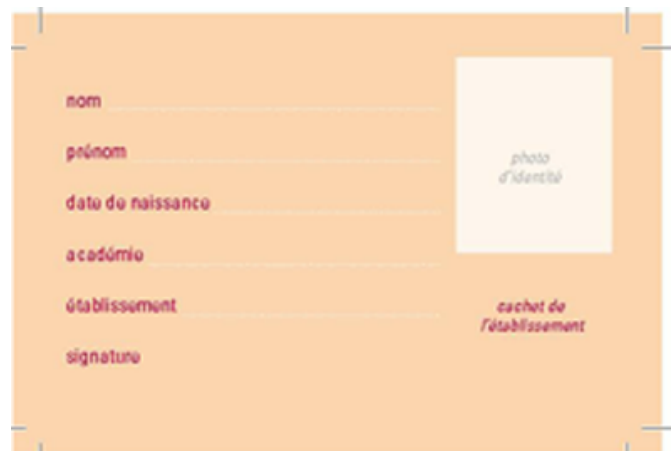
- **Preuve d'identité des tuteurs/parents et des jeunes.**
- **Justificatifs de domicile ou attestation d'hébergement.**
- **Carnet de vaccination.**
- **Si possible : bulletins ou dossier scolaire du pays d'origine.**

# Les démarches de scolarisation en lycée

- Les + de 16 ans doivent s'adresser à leur CIO de secteur :  
<http://www.ac-aix-marseille.fr/cid79644/les-centres-information-orientation-cio.html>
- S'ils ont un niveau de fin de 3ème, ils peuvent être scolarisés en UPE2A de lycée général (une seule structure à Marseille)
- S'ils ont un niveau de 4ème, ils peuvent être scolarisés en UPE2A de lycée professionnel
- S'ils ont un niveau inférieur, il faut faire appel aux structures associatives
- Le ministère veut se décharger des élèves de plus de 16 ans et non ou peu scolarisés antérieurement.

# Tout lycéen doit être en possession de cette carte

Il appartient aux enseignants de vérifier que l'administration du lycée donne cette carte à tous les élèves



Elle peut être téléchargée ici

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Vie\\_collegienne\\_et\\_lyceenne/98/3/carte\\_du\\_lyceen\\_2016\\_planche\\_de\\_8\\_625983.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Vie_collegienne_et_lyceenne/98/3/carte_du_lyceen_2016_planche_de_8_625983.pdf)

# Une fois inscrit : quelques principes pédagogiques

- L'inclusion en classe ordinaire doit constituer la modalité principale de scolarisation
- Ces élèves doivent bénéficier au minimum du même nombre du même nombre d'heure que les autres élèves.
- Les UPEAA sont destinées à scolariser EFIV et EANA, sans distinction (à l'exception de 3 unités pédagogiques spécifiques dans le département pour pour les EFIV)
- Les UPEAA sont obligatoirement des structures « ouvertes », pas des classes fermées.

# Le DELF

Ce Diplôme d'Etude de la Langue Française s'appuie le sur Cadre Européen de Référence pour les Langues qui définit des niveaux de maîtrise de la langue orale et écrite de « A1 » (primaire) à « C2 » (université).

L'inscription à ce diplôme est gratuite (l'examen est organisé pour les niveaux A1, A2 pour les élèves de primaire, et A1, A2 et B1 pour les collégiens/lycéens) quand le candidat est scolarisé.

Dans le primaire, l'élève doit, à la date de l'épreuve, être âgé de 7 ans révolus et être arrivé en France depuis moins de 14 mois.

Dans le secondaire, l'élève doit être arrivé depuis moins de 2 ans.